



SCAL RENNES MÉTROPOLE TOME 3

LA COMMUNE DE SAINT-GRÉGOIRE

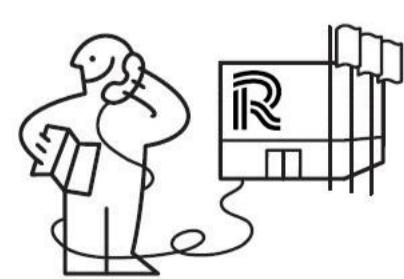
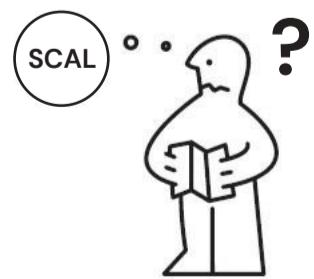
version décembre 2024, indice B,
Document conçu par les AMO Conseil Lumière de Rennes Métropole :

les éclaireurs

Lucas GOY, Directeur de projet & concepteur lumière
Claire Lise CABESOS, Cheffe de projet & conceptrice lumière

Luminescence

Virginie VOUÉ, Directrice de projet & conceptrice lumière



 **RENNES
MÉTROPOLE**

DV-Eclairage Public
02 23 62 24 01
dvep@rennesmetropole.fr

QU'EST-CE QU'UN SCAL ET POURQUOI... ?

RAPPEL, LE SCAL MÉTROPOLITAIN & SES OBJECTIFS

En 2012, la ville de Rennes s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui hiérarchise ses interventions et dirige la cohérence de son action relative à l'éclairage sur la Ville de Rennes. Conçu par l'agence Concepto, il a mis en place un principe novateur de 'trame noire' qui fait l'originalité de sa démarche et à placé la Ville de Rennes en précurseur sur le rapport à l'obscurité, à la nuit et son approche de l'éclairage.

Aujourd'hui, les élus de la Métropole, en appui des divers enjeux du PCAET, du PLUi, du PLH, du SCOT, du PDU et des stratégies de déplacement à échelle métropolitaines, souhaitent doter la Métropole d'un outil similaire : un SCAL - Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière.

Le SCAL a pour objectif principal de rendre plus cohérentes les actions d'éclairage public des communes métropolitaines. Avec comme orientations principales et structurantes : la préservation de la biodiversité, la réduction des consommations énergétiques, la rationalisation de la maintenance, et la

constitution d'une image communautaire globale valorisant tant l'action de chacun que les liants communautaires qui font le territoire.

Ainsi, la vocation de cette étude et de ces documents est de produire un outil de travail simple et pragmatique pour permettre de rationaliser les pratiques de l'éclairage de la Métropole de Rennes avec une démarche suffisamment souple et fine pour intégrer les problématiques, parfois spécifiques, des communes. Ceci en intégrant des principes clairs et adaptés pour la prise en compte des enjeux de préservation de la Biodiversité.

Cet outil permettra d'encadrer les opérations de rénovation conduites par la Métropole de manière à garantir la cohérence territoriale des pratiques dans ce cadre, mais aussi dans le cadre des différentes opérations conduites sur le territoire métropolitain (Projets d'aménagement urbain ou immobilier à maîtrise d'ouvrage publique ou privée).

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière ? :

Il s'agit d'un outil de planification, tel qu'un "Plan Guide" en Urbanisme, qui sert à apporter de la Cohérence territoriale, à échelle intercommunale, et sert de référence concernant les pratiques relatives à l'éclairage

Quels sont ses objectifs et comment fonctionne le SCAL de Rennes-Métropole ?

Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière de Rennes-Métropole a pour objectif de préconiser des niveaux d'éclairage et des manières de faire, l'éclairage public de Rennes Métropole en cohérence avec l'ensemble de l'analyse macro réalisée préalablement. Il vise, à travers des cartographies et des fiches prescriptives simples, à fournir un outil de projet quotidien tant pour la rénovation que les travaux neufs.

DOCUMENT GÉNÉRAL & MONOGRAPHIES COMMUNALES

Fonctionnement des Prescriptions génériques et des monographies communales

Le SCAL de Rennes Métropole donne les règles de construction de l'éclairage et les prescriptions techniques relatives à l'éclairage qui s'appliquent selon différentes typologies :

- les typologies d'espace d'une part, telles que les centralités, les zones résidentielles d'habitat individuel ou collectif, les zones d'activités tertiaires ou industrielles, les zones commerciales, les zones d'équipements (détailées dans les typologies de sites), les zones d'espaces verts, d'abords de rivière etc.
- les typologies de voiries qui selon leur nature, peuvent dominer sur les typologies d'espaces ou être inclus dans celle-ci (c'est le cas par exemple des dessertes).
- les typologies de sites, permettant de détailler les équipements avec des prescriptions spécifiques selon leur nature et leurs besoins (équipements culturels, sportifs, établissement scolaires), ou encore les PEM / Gare Aires de co-voiturages.

Ces catégories permettent, par leur prisme, de répondre à des usages induits de l'espace public la nuit et d'y répondre par des règles de construction ou

de prescriptions techniques cohérentes à l'échelle de la métropole, tout en prenant en compte les besoins particuliers.

Le Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (Tome 2 - le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain.

Les Carnets de Prescriptions par communes permettent de détailler les zonages spécifiques que l'on rencontre sur la commune, comme la nature des typologies d'espaces, la nature des typologies de voirie, existants sur la commune, ou encore les types d'équipements présents, etc. Elle permet également de détailler comment se décline la Trame Noire sur le territoire et, de ce fait, les cas de figure rencontrés, d'interface entre les typologies que l'on rencontre (espace / voiries / sites) et celle-ci.

Les prescriptions détaillées, qui s'appliquent, selon ces cas de figure propres à la commune, se trouvent dans le Carnet prescriptions génériques (= Tome 2).

ORGANISATION DES DOCUMENTS

TOME 2 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRIQUES & FICHES TYPOLOGIQUES

Le Tome 2 est un Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain. **Il comporte des fiches typologiques détaillées et prescriptives.**

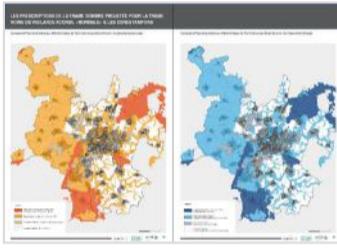


cartes horaires

principes de la trame sombre projetée

fiches typologiques et déclassements de la trame sombre

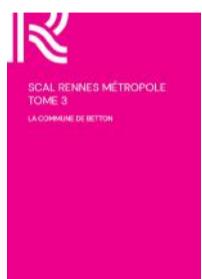
annexe cartographique des voiries, sites et espaces



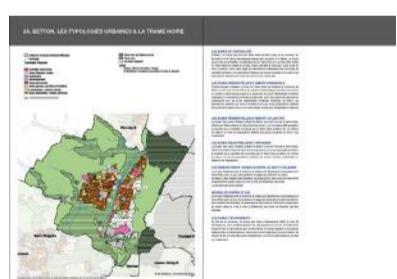
TOME 3 - MONOGRAPHIE COMMUNALE - ZOOM

Les Tomes 3 sont un ensemble de monographies communales détaillant les prescriptions spécifiques à la commune selon les cas de figure rencontrés, comme la nature des typologies d'espaces existants sur la commune ou encore, la nature des typologies de voirie, les types d'équipements présents, etc. La monographie communale permet de détailler les prescriptions du SCAL en lien avec la présence ou non de la Trame Noire sur le territoire et ses impacts réels sur les prescriptions sur

la commune concernée. Elle est un guide d'application qui liste les principaux points de vigilance ou les zones courantes dans lesquelles les préconisations génériques du tome 2 s'appliquent.



ZOOM COMMUNAL



QU'EST CE QUE LA TRAME NOIRE ET POURQUOI ?

LA TRAME NOIRE MÉTROPOLITAINE

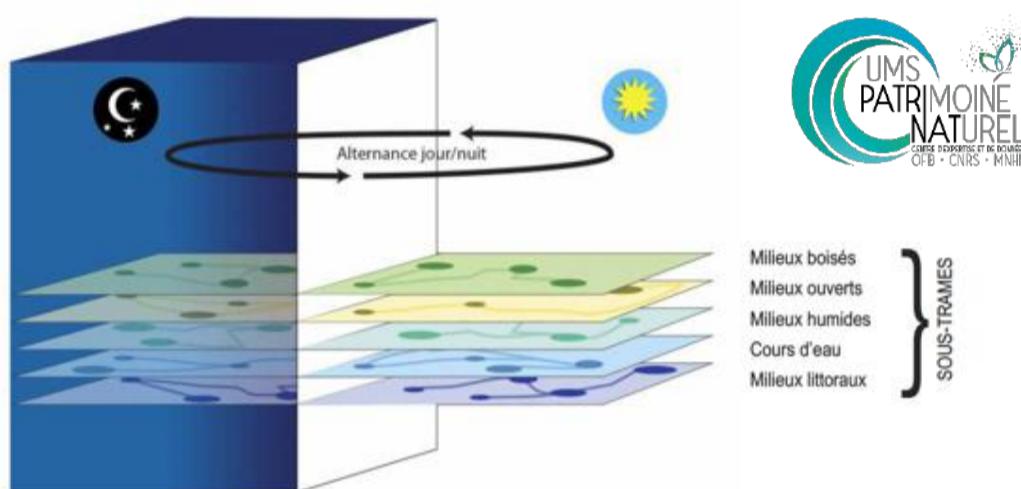
La Trame Noire peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

Elle est la transposition de la Trame Verte et Bleue dans sa dimension nocturne.

La Trame Noire Rennaise permet à travers ses niveaux d'enjeux de prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité dans le cadre des prescriptions du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière métropolitain. Ces niveaux d'enjeux

permettent de niveler les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (température de couleurs et niveaux photométriques notamment). Ainsi, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage en fonction des différentes typologies et de leurs usages induits, du SCAL, sont nivélés par la Trame Noire (et les zones tampons) dans une logique de gestion différenciée.

Les prescriptions présentées ci-après présentent directement les cas de figure rencontrés sur la commune de sorte que les prescriptions soient claires

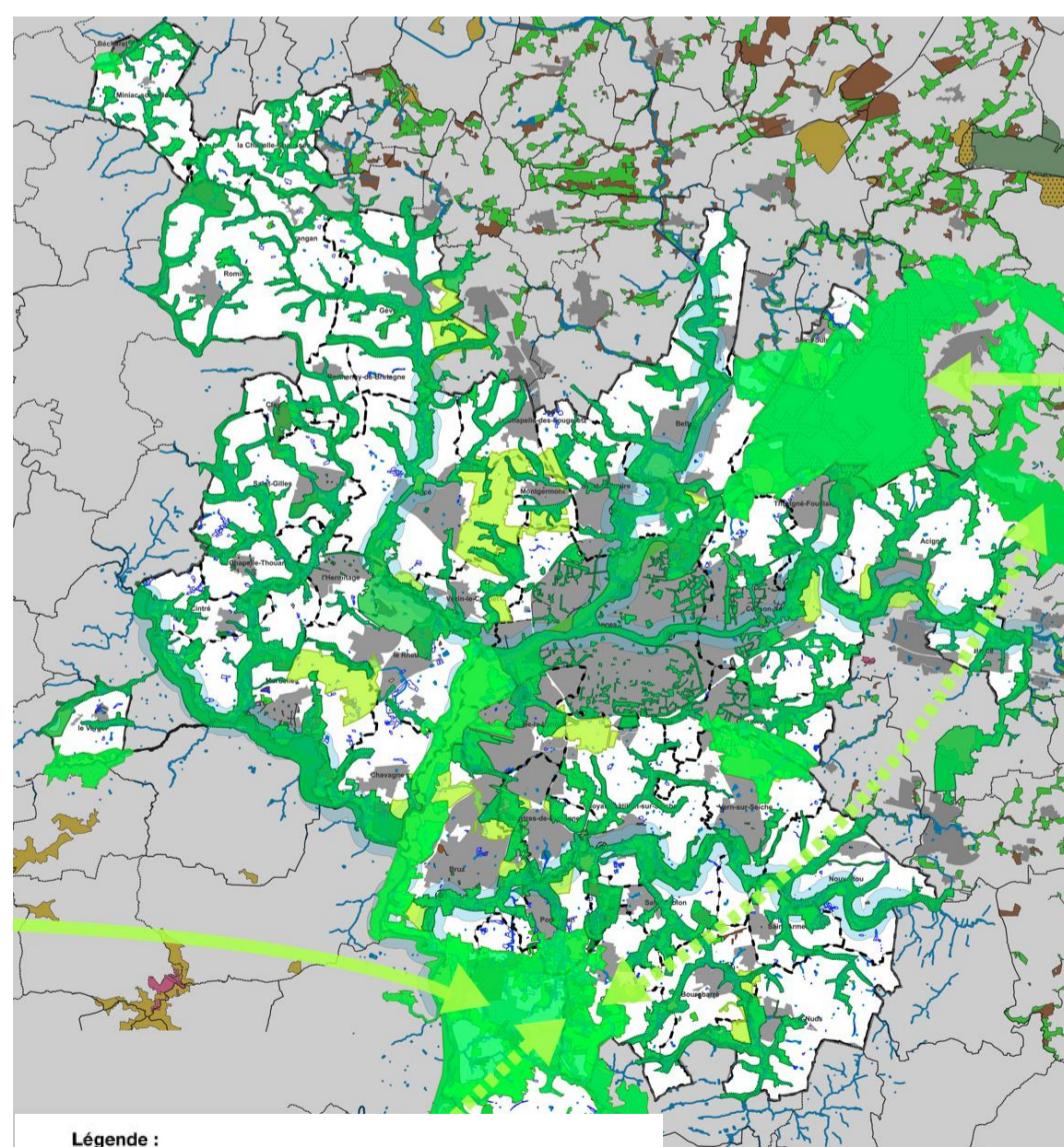


Qu'est-ce qu'une Trame Noire ?

La Trame Noire est la transposition, à la fois géographique, et temporelle de la Trame Verte et Bleue relative à la nuit. Or, la Trame Verte et Bleue est un « outil de planification du territoire», ainsi, la Trame Noire est un outil de planification du territoire, en lien avec la TVB, dans sa dimension nocturne.

La Trame noire vise à prendre en compte la dimension temporelle (alternance jour/nuit), absente jusqu'à présent dans la Trame verte et bleue. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

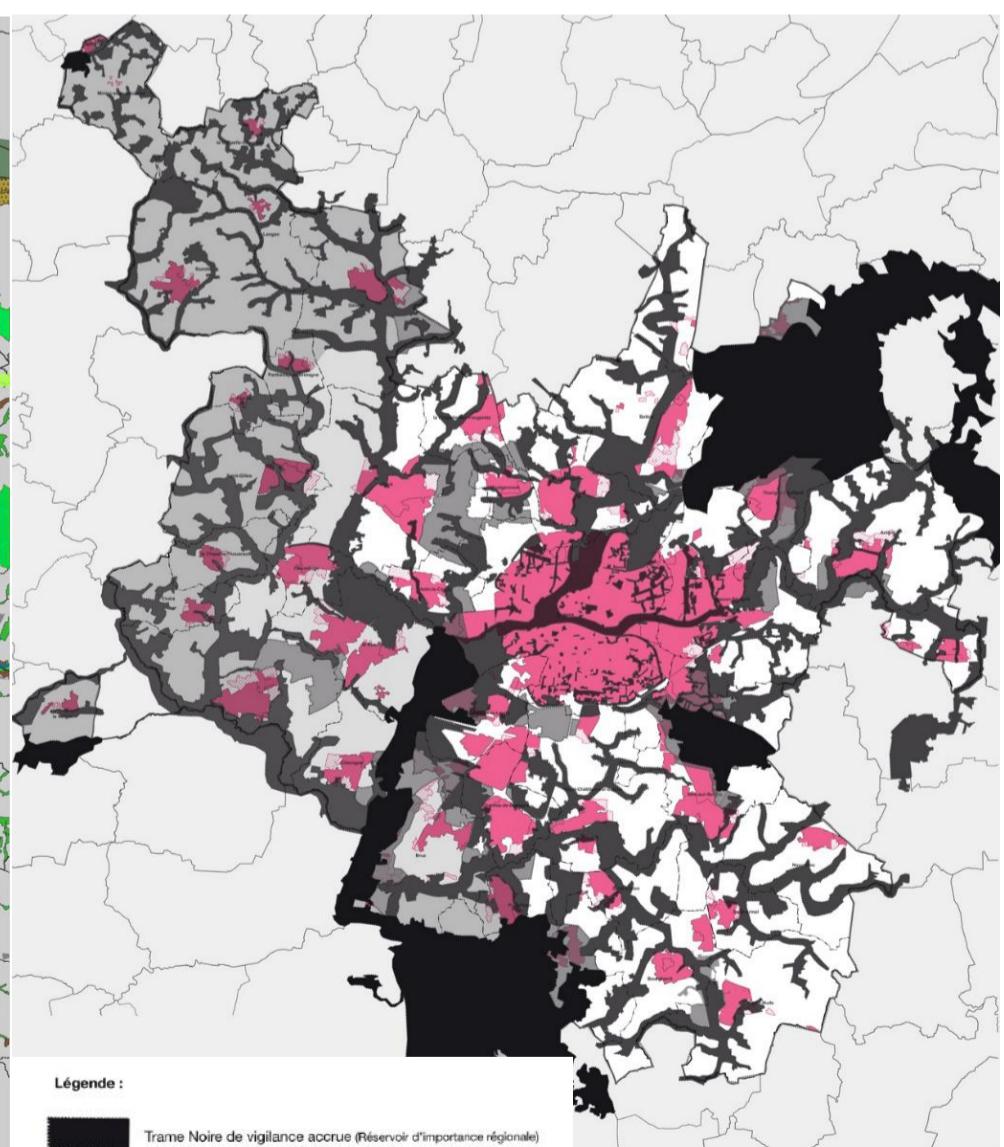
Source : Guide Trame Noire OFB - R Sordello, F Paquier, A. Dalloz -Publié en avril 2021



Légende :
Corridor écologiques régionaux :
- à des connexions à l'intérieur des terres d'oriental nord-sud
- à des connexions à l'intérieur des terres d'oriental est-ouest
- Importants réservoirs de biodiversité et/ou espaces à enjeux

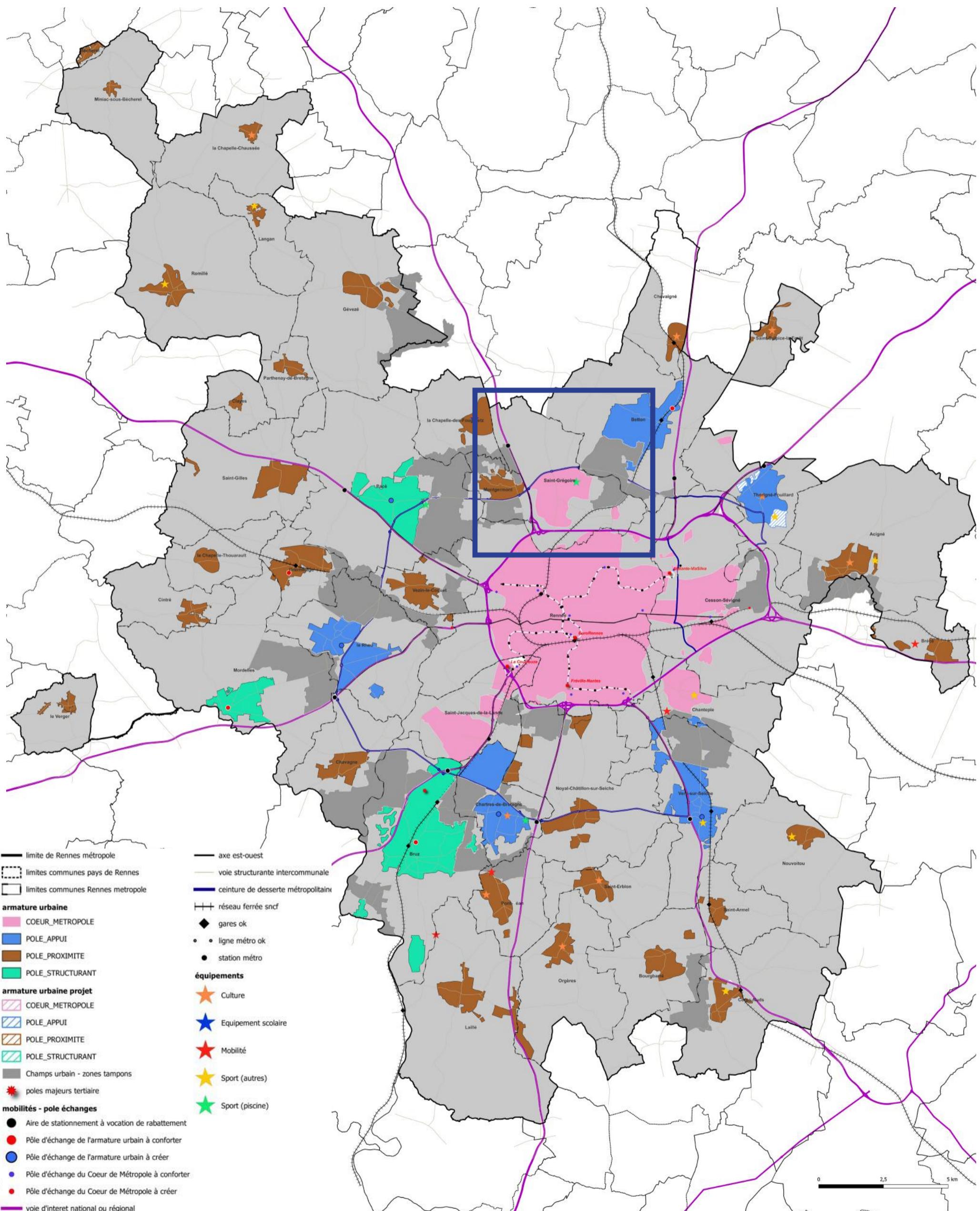
Continuités écologiques métropolitaines :
- Espaces de connexions et de corridors écologiques
- Zones jouant le rôle d'espaces «tampons»

Les enjeux biodiversité présents sur le territoire



La Trame Noire Métropolitaine et ses différents niveaux en lien avec les enjeux biodiversité du territoire

SAINT-GRÉGOIRE - POSITION DANS LA MÉTROPOLE SITUATION ET ENJEUX



SAINT-GRÉGOIRE - POSITION DANS LA MÉTROPOLE SITUATION ET ENJEUX



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Saint-Grégoire est la banlieue urbaine de Rennes. Elle est située à 5 km au nord et est longée par le canal d'Ille-et-Rance. C'est la huitième commune la plus importante en terme de population, avec 9 337 habitants (recensement 2021).

Le centre historique s'est développé avec de nouveaux quartiers comme la ZAC des Champs Daguet et le quartier Maison Blanche. La commune abrite une zone industrielle et commerciale importante, en limite de Rennes et de sa rocade. D'autres zones économiques sont présentes sur le territoire avec par exemple le parc d'activités Alphasix/Edonia, le parc d'activités de la Brétèche ou encore le pôle de la Brosse. La commune maintient toutefois une activité agricole importante.

La commune abrite de nombreuses ressources écologiques et paysagères dues à la vallée de l'Ille, les vallons de la Mare, de la Gravière, et la présence du canal d'Ille-et-Rance.

La commune dispose d'une offre d'équipements, de services et de commerces adaptée avec des équipements scolaires, et de nombreux équipements sportifs.

QUALITÉ DE VIE

La ville de Saint-Grégoire offre une qualité de vie à ses habitants via ses nombreux sites naturels remarquables, dont la zone de loisirs et d'équipements de Robinson, la Ricoquais, le Spadium Saint Gregoire, le stade Yves Le Minoux, etc. De plus, son offre de transport en commun est bien développée. Saint-Grégoire est une ville dynamique où les habitants peuvent travailler et se distraire dans un cadre naturel agréable.

LE CLASSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

Saint-Grégoire est une commune Cœur de Métropole. La commune maintient un tissu économique local attractif, et rayonne sur les communes voisines, tout en continuant de valoriser les sites naturels. La commune est attractive tout en gardant son statut de poumon vert.

LES TRANSPORTS

Saint-Grégoire est bordée par les axes qui relient Saint-Malo à Rennes et le Mont Saint-Michel à Rennes.

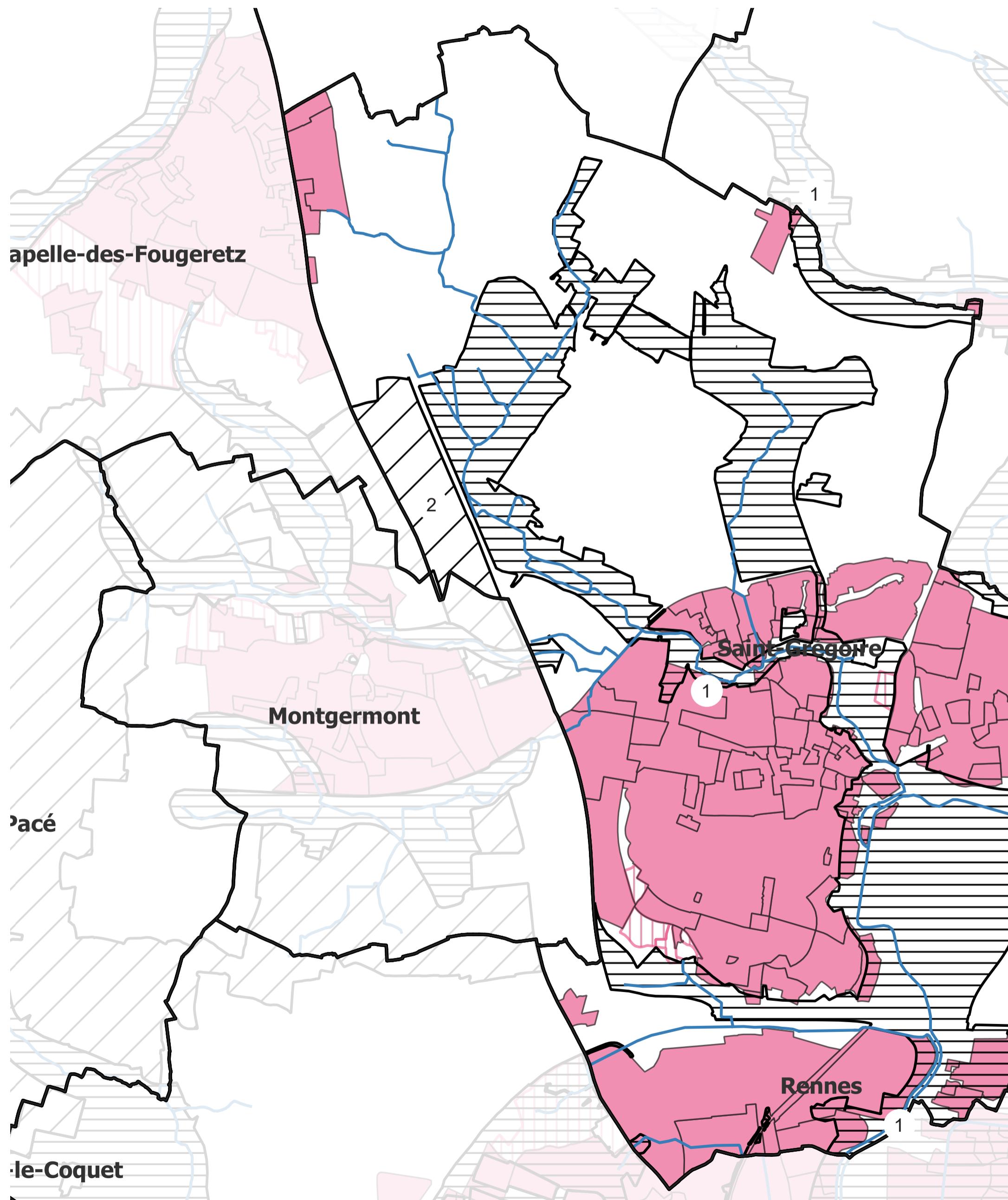
La commune est desservie par de nombreuses lignes de bus du réseau STAR, dont les lignes C2, C3, C4, ou encore les lignes 32, 78, 178ex, 51, 71 et 39.

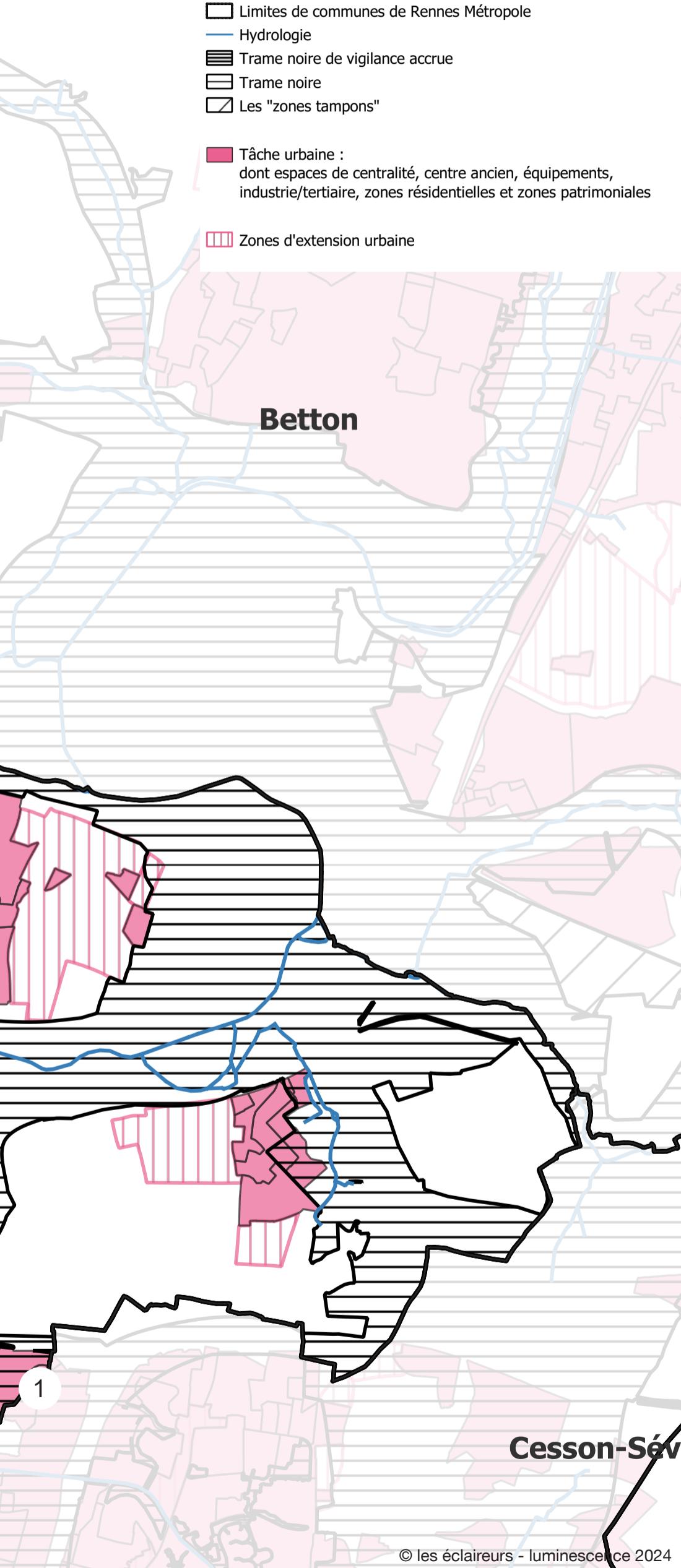
Saint-Grégoire est une commune réputée pour ses lieux de promenade en bord de canal et développe son maillage cycle et piétons. La commune a plus de 33 km de pistes cyclables.

PATRIMOINE

La ville de Saint-Grégoire a dressé un inventaire du patrimoine bâti d'intérêt local et on compte de nombreux bâtiments remarquables comme l'église Saint-Grégoire, le site de Robinson ou encore la Villa McGregor.

1. SAINT-GRÉGOIRE, INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE





LES TYPOLOGIES URBAINES PRÉSENTES SUR SAINT-GRÉGOIRE ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Saint-Grégoire on trouve l'ensemble des typologies urbaines soumises aux prescriptions du SCAL et en particulier :

- les zones de centralité, puisqu'à Saint-Grégoire on trouve plusieurs polarités
- les zones résidentielles d'habitats individuels et collectifs
- plusieurs zones d'activités industrielles, commerciales ou tertiaires
- des zones d'équipements (hospitaliers, culturels ou sportifs et établissements scolaires)
- et des zones d'espaces verts et d'abord de rivière au sein même de la commune avec la présence du canal Ille-et-Rance et ses écluses.

Pour chacune de ces typologies, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en "zone Tampon" ou en zone de trame Noire. Pour ces zones des prescriptions spécifiques s'appliquent. Notons enfin qu'il n'y a pas de zone de Trame Noire de Vigilance Accrue à Saint Grégoire.

On trouve, pour finir, des zones prévues en extension urbaine qui permettent d'encadrer le développement de la commune (et pour lesquelles des prescriptions s'appliqueront selon la typologie concernée - résidentielle, tertiaire, etc.- et selon le niveau de trame Noire dans lequel on trouve ces espaces).

L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

À Saint-Grégoire, on trouve une zone de trame Noire en plein cœur de la commune, en lien avec le lit du ruisseau de la Mare et ses étangs et des espaces naturels qui le jouxtent.

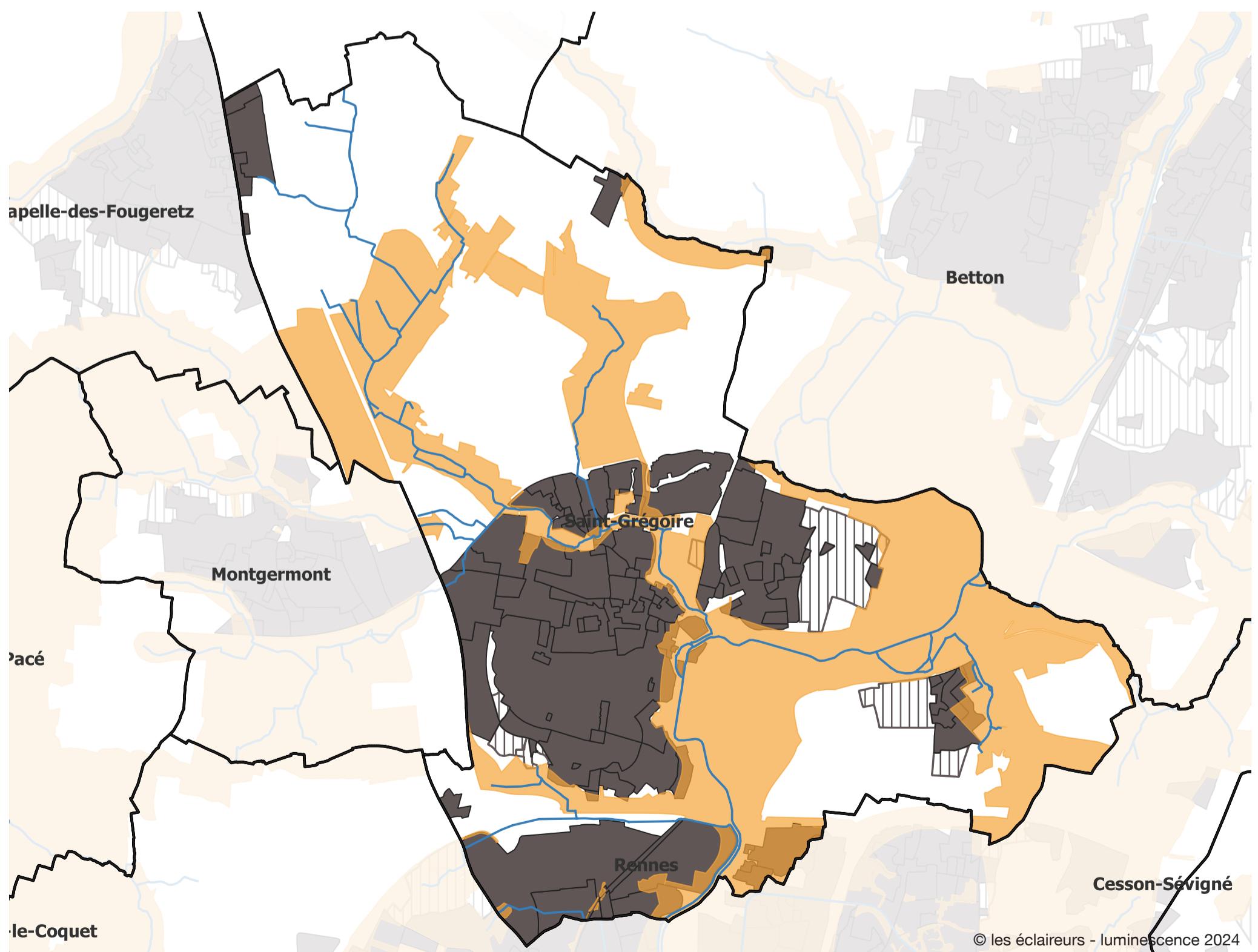
À ce titre, des zones de trame Noire touchent ou chevauchent un certain nombre de typologies (1) telles que la centralité, les zones résidentielles d'habitats individuels ou collectifs et des zones d'équipements, des zones commerciales et industrielles, des équipements sportifs également.

Les zones directement concernées par la trame Noire en tant que telle sont en réalité des zones d'espaces verts et d'abords de rivière. Ainsi, si pour des questions d'usages, elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliquent sur ces typologies d'espace.

Au sujet des zones tampons (qui revêtent les mêmes prescriptions techniques que la trame Noire), seule une toute petite zone est concernée à l'ouest de la commune, hors de la zone urbanisée à proximité de Montgermont. C'est une zone d'espace agronaturel, sans raison d'être éclairée.

1. SAINT-GRÉGOIRE: TEMPÉRATURES DE COULEUR

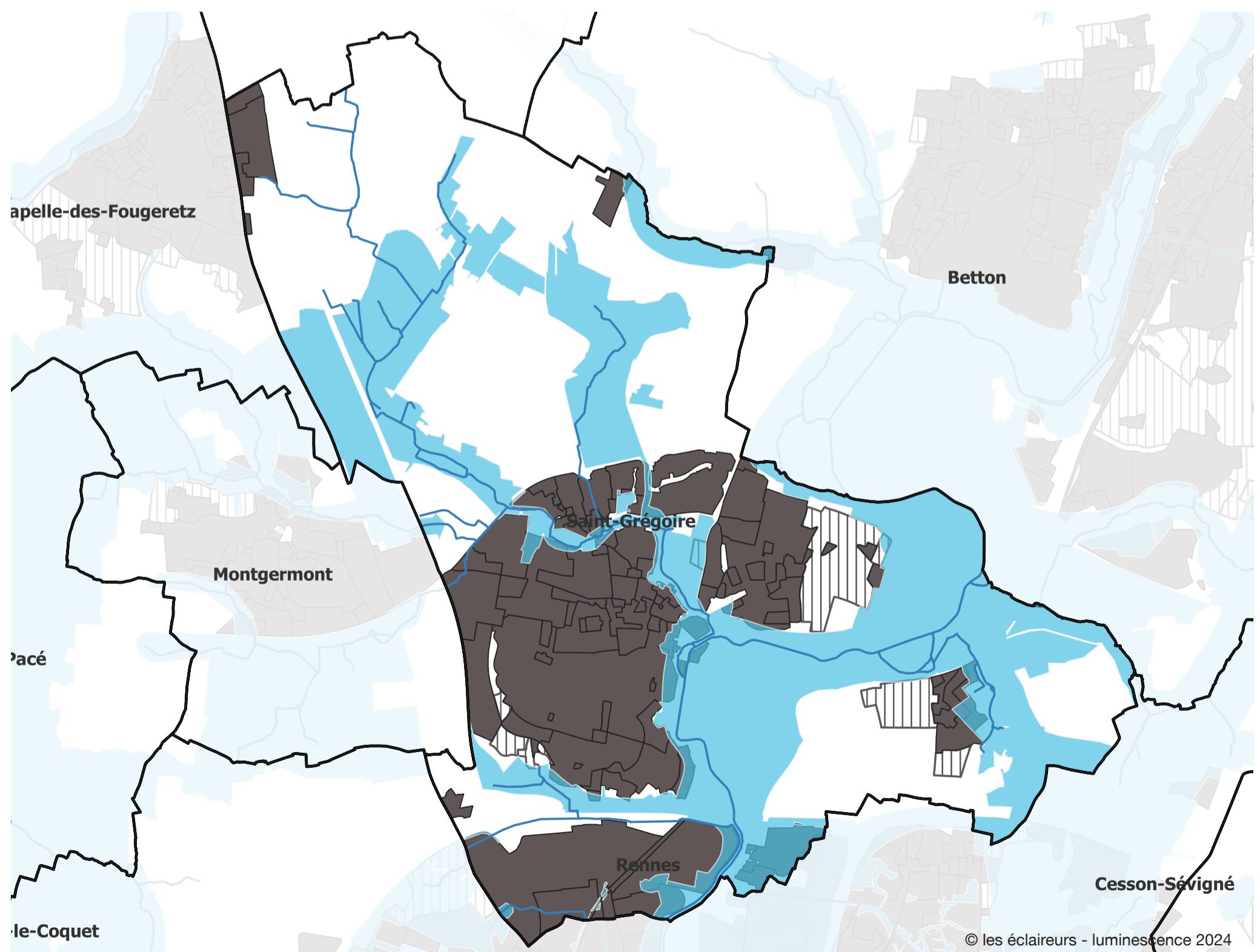
- Limites de communes de Rennes Métropole
- Hydrologie
- Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :
si éclairage = 1800 - 2200K exceptionnellement
- Trame noire et zones "tampons"
si éclairage = 2200K
- Les zones courantes :
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire,
zones résidentielles et zones patrimoniales)
éclairage = 2700K
- Les zones d'extension urbaine :
éclairage = 2700K



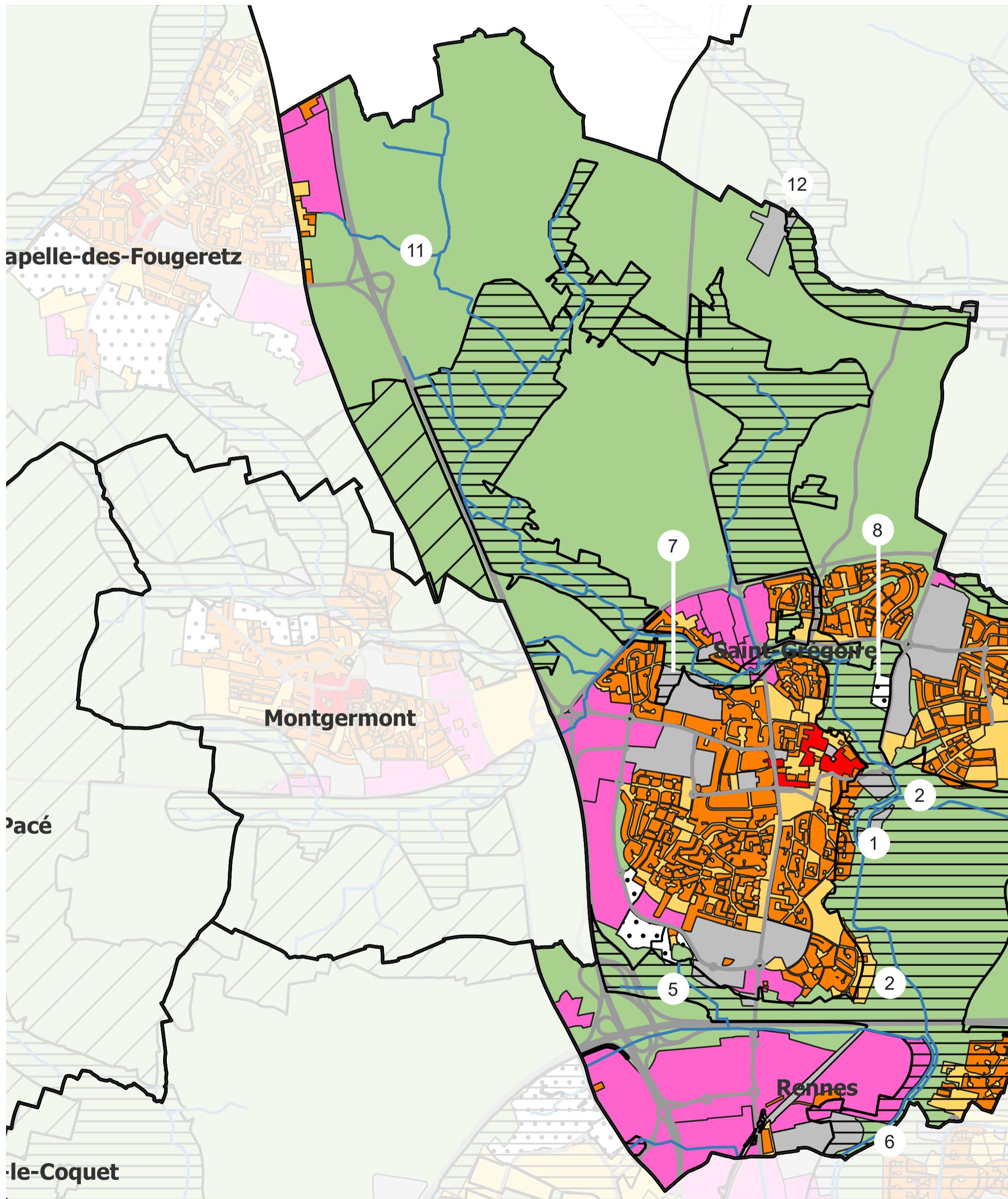
© les éclaireurs - luminescence 2024

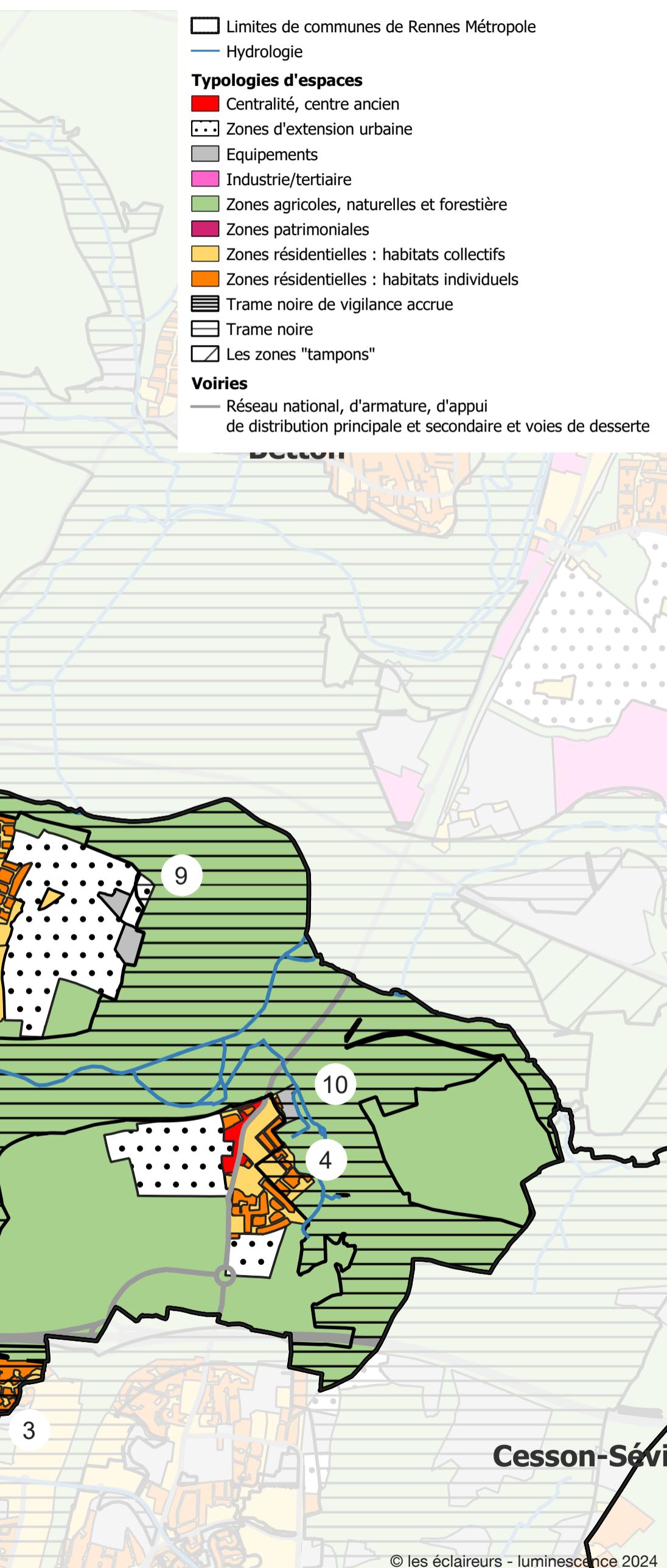
1. SAINT-GRÉGOIRE : NIVEAUX LUMINEUX

- Limites de communes de Rennes Métropole
- Hydrologie
- Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :
L : 0,5 cd/m² - Emoy : 5 à 7,5 lux
- Trame noire et zones "tampons" :
si éclairage :
L : 0,5 à 0,75 cd/m² - Emoy : 5 à 10 lux
- Les zones courantes :
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales)
L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie
- Les zones d'extension urbaine :
L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie



2A. SAINT-GRÉGOIRE, LES TYPOLOGIES URBAINES & LA TRAME NOIRE





LES ZONES DE CENTRALITÉS

À Saint-Grégoire, on trouve plusieurs centralités associées aux deux bourgs principaux: Saint Gregoire même et le bourg de Maison Blanche. Situés toutes deux en zone courante, les prescriptions relatives aux zones courantes s'appliquent.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS INDIVIDUELS

Comme évoqué ci-dessus, la zone de Trame Noire qui traverse la commune de Saint-Grégoire, avec le lit du ruisseau de la Mare et ses espaces naturels qui le jouxtent concernent un certain nombre de typologies et en particulier les zones résidentielles d'habitats individuels en proximité de cette zone (2). On trouve également au sud de la commune, en extension urbaine de Rennes, une zone située dans la trame Noire (3). Ainsi, deux types de prescriptions s'appliquent pour les zones résidentielles d'habitats individuels de Saint-Grégoire : les prescriptions relatives aux zones courantes d'une part et les prescriptions spécifiques relatives aux zones de la trame Noire, pour des zones ciblées, d'autre part.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS COLLECTIFS

La plupart des zones d'habitat collectif de Saint-Grégoire se trouvent hors de la trame Noire, même si en lisière urbaine, la Trame Noire les jouxte. Il y a quelques exceptions à proximité de la centralité (2) et là encore dans le quartier Kerfleury (3) en prolongement de Rennes. En dehors de celles-ci, ce sont les prescriptions relatives aux zones courantes qui s'appliquent.

LES ZONES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET TERTIAIRES

Saint-Grégoire possède de très vastes territoires commerciaux, tertiaires et industriels situés au contact de Rennes intra-rocade, en prolongement de son propre bourg ou en prolongement de la Chapelle-Fougeret. La plupart de ces zones se trouvent hors de la trame Noire, même si en lisière urbaine la Trame Noire les jouxte. On notera un point d'attention particulier (5) avec le secteur de la Boutière et le site industriel d'Etex France (6). Différentes prescriptions spécifiques s'appliquent ici. En dehors de celle-ci, ce sont les prescriptions relatives aux zones courantes, récapitulées ci-dessous, qui s'appliquent.

LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERTS LA NUIT ET ÉCLAIRÉS

Les zones d'espaces verts sont directement concernées par la trame Noire, ainsi, si pour des questions d'usages (en particulier au centre de Saint-Grégoire), elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliquent (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées.

ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU

Les zones d'abords de rivière sont directement concernées par la trame Noire. Si pour des questions d'usages (en particulier au centre de Saint-Grégoire avec la forte présence du Canal Ille-et-Rance et du ruisseau de la Mare dans la commune) elles devaient être éclairées notamment en prolongement des promenades des Prairies Saint Martin ou au droit des Écluses et étangs, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient. Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées.

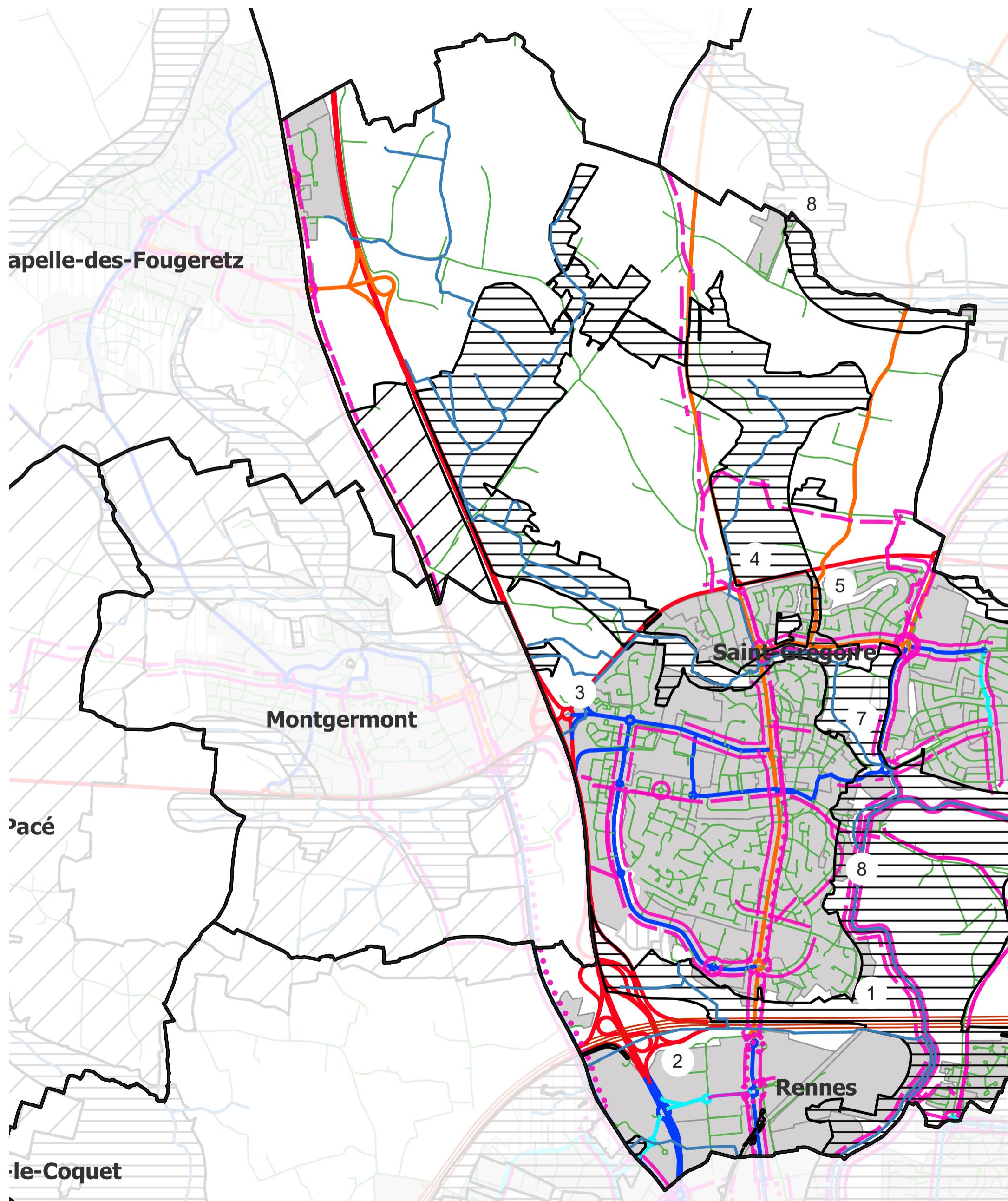
LES ZONES D'ÉQUIPEMENTS

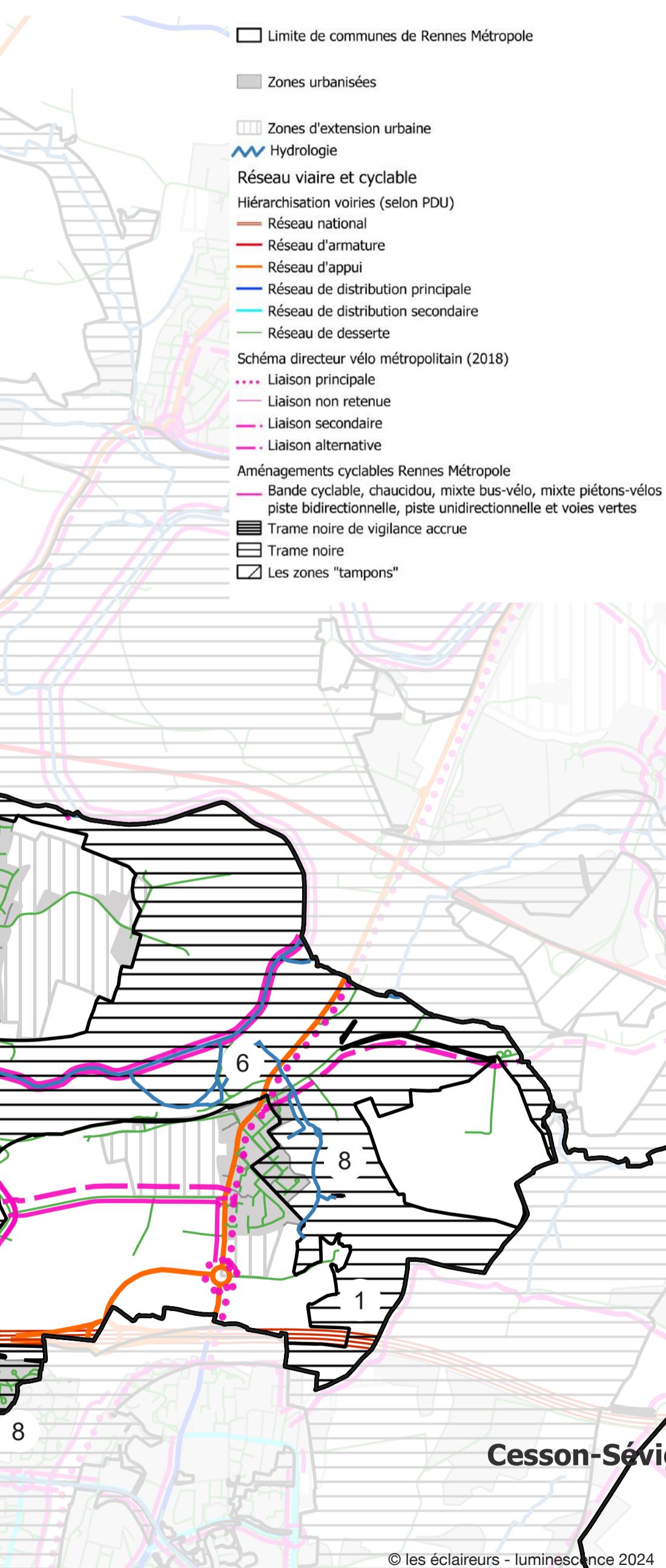
On trouve de très nombreux équipements scolaires (6) (8), hospitaliers (5) et sportifs (7) et (8) dans la commune. Ces espaces sont en lien immédiat avec la trame Noire ou directement dans la trame Noire. Ils doivent appeler à la plus grande vigilance dans le développement des projets futurs et appliquer les préconisations de la trame Noire. A noter également (10) un parking au bout du quartier de Maison Blanche, éclairé et situé en pleine Trame Noire. Sa conformité mérite d'être examinée. Enfin, dans le secteur des Rabinardières et son centre d'apprentissage (12), on note la présence de la trame Noire avec la présence d'éclairage public. Au reste des zones d'équipements, ce sont les préconisations courantes qui s'appliquent.

LES ZONES SPÉCIFIQUES HORS SCAL

On trouve dans la zone agro-naturelle d'importantes serres horticoles (11). Ces serres, éclairées, méritent une approche attentive quant à leurs possibles pollution lumineuse.

2B. SAINT-GRÉGOIRE, TYPOLOGIES DE VOIRIES ET TRAME NOIRE





LES TYPOLOGIES DE VOIRIES PRÉSENTES À SAINT-GRÉGOIRE ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Saint-Grégoire, on trouve toutes les typologies de voies allant du réseau national et d'armature aux voies de dessertes, en passant par les liaisons cycles type REV et autres pistes cyclables et modes doux. Ces voies sont toutes soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL.

LES VOIES DU RÉSEAU NATIONAL ET D'ARMATURE

Les voies nationales et du réseau d'armature sont principalement situées au sud et à l'ouest de la commune, hors des zones agglomérées, mais quasi tout le temps en zone de trame Noire et zone Tampon (1). La rocade (RN 136) n'est pas éclairée mais ses voies d'accès le sont parfois, comme au droit du centre commercial Grand Quartier (2) ou au droit des échangeurs avec la RD 137 (3). On trouve également de l'éclairage en bord de tâche urbaine sur la RD 29 (voie de la Liberté) (4) et notamment en extrême limite d'une zone de trame Noire. Le SCAL prévoit qu'idéalement, en cohérence avec l'action Métropolitaine, ces voies ne soient pas éclairées. Si pour des questions d'usages, elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient.

LES VOIES DU RÉSEAU D'APPUI

Les voies du réseau d'appui ne doivent pas être éclairées hors des tâches urbaines. On trouve ces voies au cœur de Saint-Grégoire avec la rue du Général De Gaulle (axe nord-sud), avec la rue de Saint Germain sur Ille (5), qui se trouvent dans la trame Noire et au cœur de Maison Blanche (6), avec une portion de voie éclairée en entrée nord du bourg qui est là aussi en trame Noire. Ces voies doivent répondre aux prescriptions spécifiques du SCAL. Les parties en section courante, au cœur des bourgs ou au centre de Saint-Grégoire répondent quant à elles aux prescriptions courantes. Il est à noter qu'idéalement ces zones hors agglomération ne devraient pas être éclairées.

LES VOIES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRINCIPAL

A Saint-Grégoire, hormis au droit du secteur Robinson (7), les voies de distribution principale, dans leurs parties éclairées (en agglomération), ne se trouvent pas en zone Tampon ou en zone de trame Noire. Aussi, ce sont les prescriptions relatives aux "zones courantes" qui s'appliquent sur cette typologie de voie.

LES VOIES DE DISTRIBUTION SECONDAIRES

Les voies de distributions secondaires sont intégrées au tissu urbain de la commune et sont toutes en zone courante, hors trame Noire et zone Tampon. Aussi les prescriptions courantes s'appliquent.

LES VOIES DE DESSERTE

A Saint-Grégoire, la plupart des voies de desserte se trouvent en zone courante. Néanmoins, certaines se trouvent en zone de trame Noire ou en zone tampon (8) : cela concerne l'est de Maison Blanche, l'est du centre bourg de Saint Grégoire, le long du Canal de l'Ille-Et-Rance, la zone d'habitat Kerfleury au sud. Même si elles sont minoritaires, il conviendra de vérifier si elles sont éclairées ou si elles ont besoin de l'être. Si ce n'est pas le cas, elles ne doivent pas l'être. Si ça l'est, ce sont les prescriptions des zones Tampons ou zones de trame Noire qui s'appliqueront. Dans les autres cas, ce sont les prescriptions relatives aux "zones courantes" qui s'appliquent.

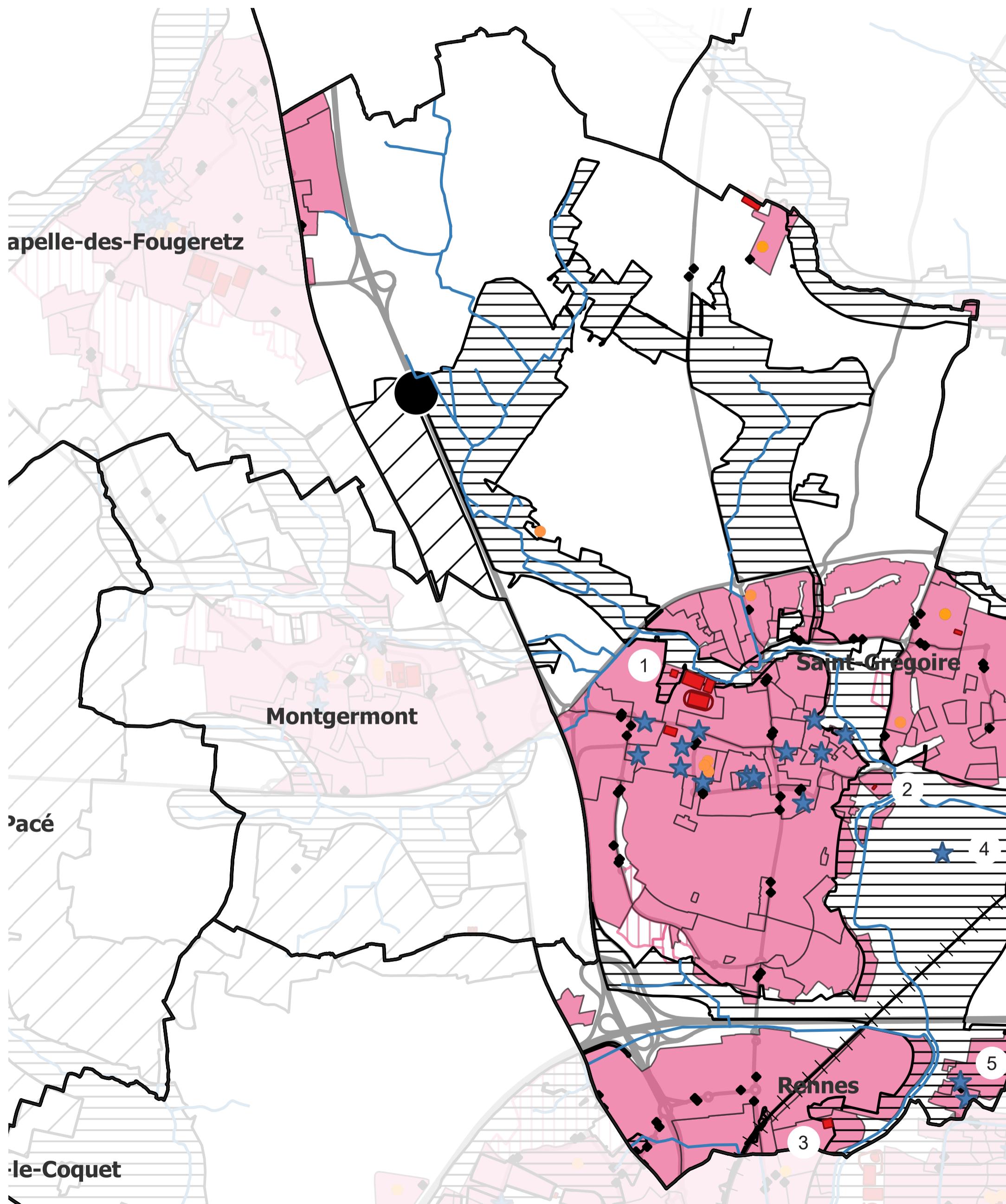
LES VOIES DOUCES

Les voies douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voies douces structurantes concernées par l'éclairage.

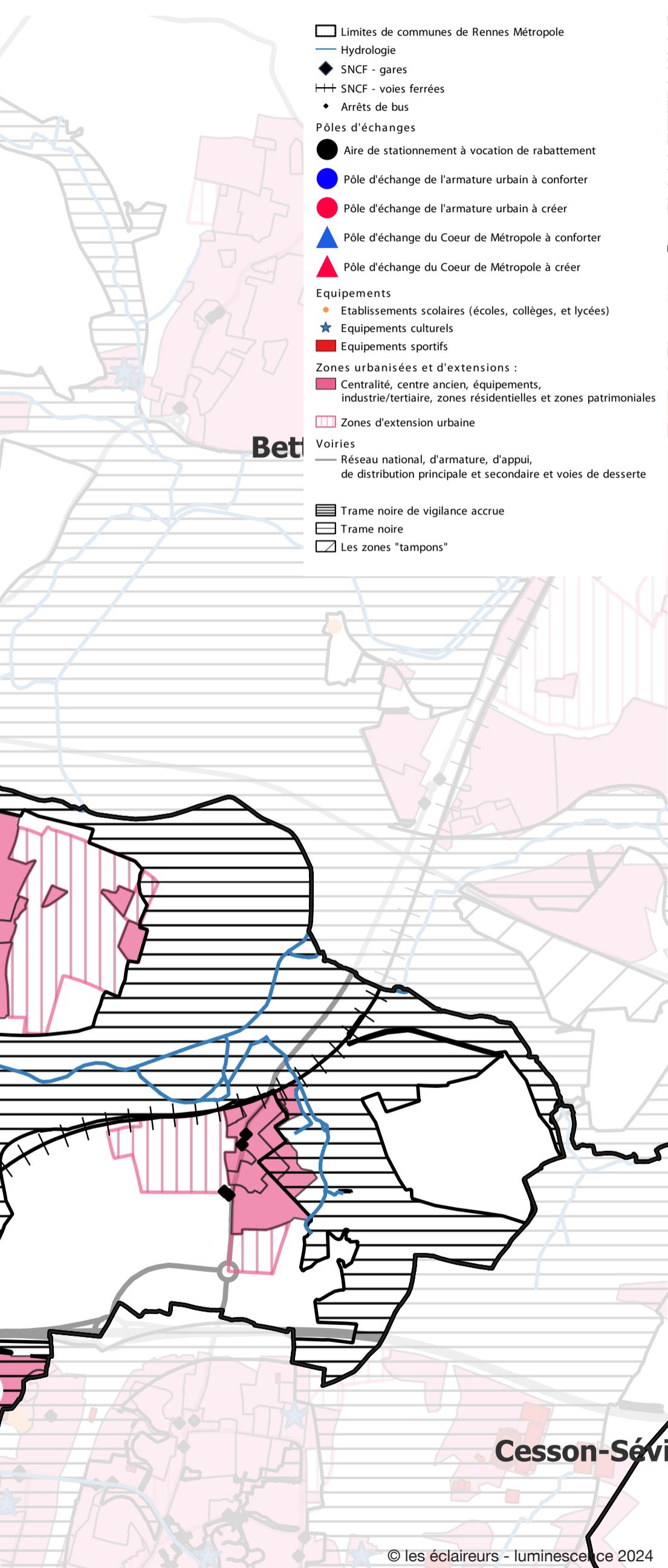
LES VOIES VÉLOS

Le Schéma Directeur Vélo Métropolitain prévoit des itinéraires vélos pour partie existants et à développer. Ils seront éclairés en agglomération. En dehors, seuls des balisages lumineux, voire de l'éclairage public pourra être apporté, au besoin, sur les zones de conflits.

2C. SAINT-GRÉGOIRE : TYPOLOGIES DE SITES / ÉQUIPEMENTS & TC / PEM / GARES / AIRES DE CO-VOITURAGE



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies d'équipements et de sites sur la commune de Saint-Grégoire



LES TYPOLOGIES DE SITES PRÉSENTES SUR SAINT-GRÉGOIRE ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Saint-Grégoire on trouve différentes typologies de sites couvertes par des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- une aire de stationnement à vocation de rabattement, située sur la route D137
- un certain nombre d'arrêts de bus dont certains en zone de trame noire
- des établissements scolaires (6 dont un groupe scolaire)
- de nombreuses zones d'équipements sportifs
- des équipements culturels très importants au coeur du bourg de Saint-Grégoire

Pour chacune de ces typologies de sites, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en zone de trame Noire.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs de Saint-Grégoire sont situés à proximité immédiate de la trame Noire ou dans celle-ci : c'est le cas du Stade Yves Le Minoux dont 1/4 du site est précisément situé dans la trame Noire du ruisseau de la Mare et à proximité de l'étang du Pontay (1). Ses terrains extérieurs sont éclairés. C'est le cas plus marginalement du skatepark de Saint-Grégoire (2), près de l'écluse, qui est éclairé également. Enfin, c'est également le cas des terrains extérieurs du gymnase Pierre Mendès France, au sud de la commune (3). Les prescriptions spécifiques s'appliquent dans chacun de ces cas et méritent d'être étendues à l'ensemble du site concerné. Au reste des terrains de pratique sportive, les prescriptions standard s'appliquent.

LES AIRES DE STATIONNEMENT À VOCATION DE RABATTEMENT

L'aire de stationnement à vocation de rabattement (1) est située dans la trame Noire. Il conviendra d'appliquer les préconisations des pôles d'échange en trame Noire.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Les équipements scolaires actuels sont tous dans le tissu urbain, hors trame noire. Les préconisations standard s'appliquent. Un point d'attention est toutefois à mentionner pour le centre MFR Saint Gregoire des Rabinardières dont les espaces extérieurs sont éclairés et à cheval, pour une petite partie, de la trame Noire de Betton et de l'étang et du ruisseau de la Gravelle.

LES ARRÊTS DE BUS ET LEUR POSITION DANS LA TRAME SOMBRE

Les arrêts de bus sont positionnés en tissu urbain majoritairement hors de la trame Noire (il y a une exception pour deux arrêts dans la trame noire de Rennes, au sud de la commune. Certains abris sont hors du tissu urbain. Les différents cas de figure concernés sont identifiés dans les tableaux de prescriptions courantes comme dans les prescriptions en zone de trame Noire.

Données et sources

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022.
Dernière Modification (M n°1) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021, dernière Mise à Jour (MAJ n°6) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 06/04/2023.
- Synthèse des zonages PLUi de Rennes Métropole : Il s'agit d'une synthèse des zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole au 31/12/2022. Elle est issue du PLUi opposable, en date du 31/12/2022, et saisie sur des outils SIG par Rennes Métropole.

